



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Légalité**

**INFORMATION DE  
L'ABSENCE D'AVIS  
DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
NOUVELLE AQUITAINE**

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle Aquitaine, saisie le 23 novembre 2023, n'a pas émis d'avis dans le délai de l'Autorité environnementale (deux mois) concernant le projet dénommé :  
**Parc éolien des Moulins de l'Eau Plaidée (87)**

Cette absence d'avis du 23 janvier 2024 a été publiée sur le site Internet de la MRAe Nouvelle Aquitaine et est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-nouvelle-a1360.html>

**Le texte en est également reproduit ci-dessous :**

**Parc éolien des Moulins de l'Eau Plaidée à Chéronnac (87) / SAS des Moulins de l'Eau Plaidée  
Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de  
l'environnement  
Absence d'avis du 23 janvier 2024 / P-2023-15073  
2024APNA12**